



Divorce: Délais constitution avocat et Aide Juridictionnelle

Par **constitutionavocat**, le **06/08/2023** à **01:21**

Bonjour ou Bonsoir à la communauté.

Dans le cadre d'une procédure de divorce, je suis assigné pour Début Avril 2024, pour l'audience d'orientation.

L'assignation m'informe que j'ai 15 jours afin de constituer avocat à compter de l'assignation reçue (datée d'il y a 10 jours mais récupérer chez l'huissier il y a seulement 3 jours).

Je ne peux en aucun cas constituer avocat dans ce délai car je dois passer par une demande d'aide juridictionnelle, que je déposerai dès ce lundi, par courrier recommandé auprès du BAJ.

Ma question: **Dois je en avertir la partie adverse ou le greffe?**

Et également: **Y a t il d'autre précautions à prendre d'ici là dans l'attente d'acceptation de l'AJ (et in fine de la constitution de l'avocat)**

Ayant questionné le BAJ, les délais de traitement sont actuellement ralentis (vacances scolaires, etc) et je risque de n'avoir pas d'avocat avant quelques mois (sachant que nous avons quand même 8 mois devant nous.

Merci d'ores et déjà pour vos éventuelles information